

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt février, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Mairie à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Denis MARCHAND, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15

PRESENTS :

Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Alain DE MONTEIRO, Véronique FONTAINE, Michèle GASTAUD, Arame KONATE, Gérard LEUX, Annie LUTTENAUER, Pierre POMMIER, Jean-Philippe RAFFOUX, Patricia ROMAN, Annie VIARD

ABSENTS EXCUSES :

Guy JELENSPERGER

Michel POYAC qui a donné pouvoir à Véronique FONTAINE

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE et APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du 21 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Annie VIARD est désignée secrétaire de séance.

2. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES

Le Maire explique que la commune fait partie du groupement pour la fourniture du gaz et de l'électricité depuis 2018. Le marché se termine fin 2020. Il s'agit donc de renouveler l'adhésion pour intégrer le nouveau marché qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

CONSIDERANT que la Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 07 décembre 2010 et la Loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité

CONSIDERANT que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne

VU le Code de la commande publique et son article L2313

VU le Code de l'énergie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n°2018-24 du du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle coordonnateur de groupement du Sdesm pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif relatif et l'autorisation donnée au président du Sdesm pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant

VU la délibération n°2019-91 du 3 décembre 2019 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de

services associés, l'acte constitutif mis à jour et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant
VU l'acte constitutif du groupement de commande ci-annexé

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE le programme et les modalités financières

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération

AUTORISE l'adhésion de la commune de Guermantes au groupement d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Madame Billy demande la durée de l'engagement, Monsieur Marchand répond 4 ans.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision D06/2019 : signature du contrat d'entretien des 3 chaudières des bâtiments communaux (mairie, EMP et local associatif) pour un montant de 717,91 € en 2020 avec l'entreprise Morille.

4. QUESTIONS DIVERSES

Denis MARCHAND :

- Il informe le conseil qu'une barrière forestière sera installée prochainement par la CAMG en lieu et place de la jardinière à l'entrée de l'EMP.
- Il remercie vivement tous les membres de son équipe qui l'ont épaulé tout au long du mandat et Sandrine Gachet pour l'aide apportée aux élus.

Annie VIARD :

- Les restos du cœur ont envoyé un courrier remerciant la mairie pour sa collecte en précisant qu'il a été récolté 188 kg de denrées.
- A l'école du Val Guermantes, les 12 ordinateurs de la salle informatique seront changés grâce à une dotation du Département.
- Le SICPRH s'est réuni mercredi 19/02/2020. M Jicquel, président du syndicat depuis 12 ans, a annoncé son départ en province.
La préfecture a validé le nombre de délégués pour le prochain mandat qui passera de 96 à 68. Guermantes n'aura plus qu'un seul représentant.
La participation des communes reste inchangée : 1,95 €/habitant, soit 2 283,45 € pour Guermantes.
- Le marché pour missionner un architecte en vue de la construction du nouvel Institut Médico Educatif à Bussy Saint Georges, va être lancé. Fin des travaux espérés en 2022.

Nathalie BILLY :

- Le dispositif « Bouge Tes vacances » est reconduit par M&G. Les enfants seront accueillis entre le 6 et le 10 juillet. Elle assistera prochainement avec Annie Viard à une réunion de concertation.

Patricia ROMAN :

- Vu les échéances électorales, aucune date n'a été arrêtée pour les futures manifestations (œufs de Pâques, Troc et Pucés...)
- Elle a assisté à une réunion pour le marathon de M&G. Il aura lieu cette année le 14 Juin. Le thème retenu est : les Gaulois et les Romains.

Jean-Philippe RAFFOUX :

- Il s'étonne du nombre de démarcheurs sur la commune concernant les fournitures d'énergie. M Marchand lui répond que c'est commercial et que la commune ne peut l'interdire.
- Il insiste sur la nécessité de créer des sanitaires pour le club de pétanque.

Michèle Gastaud :

- Elle indique que le prochain journal sera édité après les élections.

Jacques COURPOTIN :

- Il informe que le SMAEP a voté des travaux pour un montant de 315 000 € qui auront lieu à l'automne 2020 et concernent le renforcement des canalisations d'eau potable avenue des deux châteaux. Une fois ces travaux réalisés, la Camg pourra créer une borne incendie (100% à sa charge).

Plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 18h25